



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2020-150

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2020-09-07-001 - Arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0268 portant modification de la composition du conseil départemental de l'Éducation nationale (4 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2020-09-07-001

Arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0268 portant
modification de la composition du conseil départemental
de l'Éducation nationale

**SERVICE DE L'ANIMATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES INTERMINISTÉRIELLES ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

**BUREAU DE LA COORDINATION
ADMINISTRATIVE ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**ARRÊTÉ N°PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0268
portant modification de la composition du conseil départemental
de l'Éducation nationale**

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'éducation et notamment son article L 235-1 ;

VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en place des conseils départementaux de l'éducation nationale dans les départements et les académies ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PRÉVOST, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté PREF/SCPPAT/BCAAT/2017/124 du 23 octobre 2017 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'Éducation nationale, modifié par les arrêtés PREF/SCPPAT/BCAAT/2018/014 du 31 janvier 2018, PREF/SAPPIE/BCAAT/2018/0381 du 10 septembre 2018, PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/012 du 29 janvier 2019, PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0031 du 11 février 2019, PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0195 du 24 mai 2019 et PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/544 du 15 novembre 2019 ;

VU les nouvelles désignations des différentes instances représentatives ;

VU les résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et dans l'attente de nouvelles désignations des représentants des maires ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté PREF/SCPPAT/BCAAT/2017/124 modifié du 23 octobre 2017 est modifié comme suit :

I. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES

Maires

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
M. Mahfoud AOMAR Maire de Valravillon	<i>à désigner</i>
<i>à désigner</i>	M. Jean-Noël LOURY Maire de Val-de-Mercy
M. Jean-Claude LEMAIRE Maire de Joux-la-Ville	<i>à désigner</i>
M. Xavier COURTOIS Maire de Massangis	<i>à désigner</i>

Conseillers départementaux

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
M. Jean MARCHAND Conseiller départemental de Briennon-sur-Armançon	Mme Catherine MAUDET Conseillère départementale de Briennon-sur-Armançon
M. Alexandre BOUCHIER Conseiller départemental de Thorigny-sur-Oreuse	<i>à désigner</i>
Mme Françoise ROURE Conseillère départementale de Joigny	Mme Christiane LEMOINE Conseillère départementale de Vincelles
Mme Elisabeth FRASSETTO Conseillère départementale de Villeneuve-sur-Yonne	Mme Irène EURLIET BROCARDI Conseillère départementale de Charny
M. Grégory DORTE Conseiller départemental de Pont-sur-Yonne	Mme Dominique SINEAU Conseillère départementale de Pont-sur-Yonne

Conseillers régionaux

<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLÉANT</i>
Mme Marie-Thérèse REY-GAUCHER	M. Gilles DEMERSSEMAN

II. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ÉTAT

Fédération syndicale unitaire

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLÉANTS</i>
M. Johann GOUT	Mme Agnès COCHARD
Mme Delphine LOTTIN	M. Guillaume DONNAT
M. Renaud MESLIN	M. Arnaud MUNSCH
M. Arnaud PRISOT	Mme Nina PALACIO
M. Philippe WANTE	Mme Mathilde PEDROT

UNSA éducation

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Marie-Claude LAMOUREUX	Mme Cécile DE JOIE
Mme Solange SILVAN	Mme Patricia MULLER

Force ouvrière

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Claire CALVET	Mme Lucie MORISSOT
Mme Nadège GIRAULT	M. Lucas ROMAIN

SGEN – CFDT Bourgogne

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Catherine VAURE	Mme Delphine FAUTIER

III. REPRÉSENTANTS DES USAGERS**a) représentants des usagers****FCPE**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
à désigner	à désigner
à désigner	à désigner
à désigner	à désigner
à désigner	à désigner
M. Marc MAIGRET	à désigner

PEEP

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Benoît FEVRE	à désigner
à désigner	à désigner

b) représentants des associations complémentaires de l'enseignement public

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Virginie JAYET	M. Jean-Yves GRÉGOIRE

c) personnalités compétentes

- désignées par le préfet

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Pierre GAUTHIER	Mme Marie-Louise PLOT

- désignées par le président du Conseil départemental

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Dominique CHARLOT	à désigner

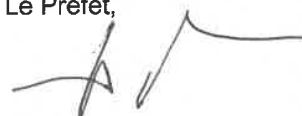
IV - DÉLÉGUÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE (sans voix délibérative)

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Mme Danielle MULLER	Mme Colette CHAUFFOURIER

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté PREF/SCPPAT/BCAAT/2017/124 modifié du 23 octobre 2017 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'Éducation nationale restent sans changement.

Fait à Auxerre, le - 7 SEP. 2020

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Yonne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont une copie sera remise aux intéressés.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.